

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 099 655,00	813 360,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 286 295,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		1 099 655,00	1 099 655,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	479 095,00	443 611,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	87 600,00	2 119,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 120 965,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		566 695,00	566 695,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 666 350,00	1 666 350,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	238 620,00		238 620,00
012	Charges de personnel	284 000,00		284 000,00
014	Atténuations de produits	70 600,00		70 600,00
65	Autres charges gestion courante	142 063,00		142 063,00
66	Charges financières	14 500,00	0,00	14 500,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	0,00	600,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 500,00	15 850,00	18 350,00
022	Dépenses imprévues Fonct	11 500,00		11 500,00
023	Virement à la section d'investissement		319 422,00	319 422,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>764 383,00</b>	<b>335 272,00</b>	<b>1 099 655,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 099 655,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	54 485,00	0,00	54 485,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
19	Moins-Values de cession		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	60 000,00	0,00	60 000,00
204	Subventions d'équipements versés	15 100,00	0,00	15 100,00
21	Immobilisations corporelles (6)	427 110,00	0,00	427 110,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	10 000,00		10 000,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>566 695,00</b>	<b>0,00</b>	<b>566 695,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 566 695,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	13 800,00		13 800,00
70	Produits des services	84 200,00		84 200,00
73	Impôts et taxes	513 348,00		513 348,00
74	Dotations et participations	165 212,00		165 212,00
75	Autres produits gestion courante	30 600,00	0,00	30 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 200,00	0,00	6 200,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>813 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>813 360,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 286 295,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 099 655,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	37 000,00	0,00	37 000,00
13	Subventions d'investissement	12 458,00	0,00	12 458,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	60 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		15 850,00	15 850,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		319 422,00	319 422,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00		1 000,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>110 458,00</b>	<b>335 272,00</b>	<b>445 730,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 120 965,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 566 695,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.